

2026ARR058

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue du Gabizos

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU La demande du 09/04/2026 de l'entreprise **BOUYGUES E&S AQUITAINE TARBES**
- CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de **travaux de raccordement BT souterrain du producteur photovoltaïque au 4 rue du Gabizos**, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 16/04/2026 au 30/04/2026 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux. La circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie et sera alternée par panneaux réglementaire **rue du Gabizos**, au niveau de la zone du chantier pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **BOUYGUES E&S AQUITAINE TSA 70011 SEZ SOGELINK 69134 DARDILLY**, pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétant dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- ARTICLE 4 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 5 : > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
Le 08/04/2026

Le Maire,
Gisèle VINCENT

